

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

Support en euro Garance



Identifiant d'entité juridique : 549300YDD7NDQ2YLIZ27

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31 déc. 2024



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

GARANCE a fait le choix de prendre systématiquement en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement de son support en euros.

GARANCE a notamment mis en place une étude pluriannuelle du score ESG afin de suivre l'adéquation du portefeuille à sa stratégie.

Les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promues sont :

- Caractéristiques environnementales :
 - La sélection des émetteurs les plus vertueux dans les 4 secteurs privés les plus carbo-intensifs, dans l'objectif de cibler un rythme de décarbonation de 4% par an avec 2021 année de référence,
 - Le financement de la transition énergétique via la poche non cotée,
 - Le financement de l'immobilier durable,
 - La réduction de température du portefeuille à horizon 2100.
- Caractéristiques sociales & gouvernance :
 - L'amélioration de la notation du risque ESG,
 - Le suivi et l'analyse des principales controverses des émetteurs,
 - La prise en compte de facteurs macro-économiques pays dans la sélection émetteurs via la méthodologie 360,
 - L'amélioration de la qualité des logements étudiants et séniors.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le tableau suivant fait état des valeurs des différents indicateurs à la date du 31/12/2024. Les indicateurs respectent les objectifs fixés entre l'année 2023 et 2024.

Objectif	31/12/2024		
	Mesure	Valeur	Couverture (%)
Notation Risque ESG du portefeuille	Score Sustainalytics	17.1	96
Intensité GES des émetteurs privés (Scope 1 & 2)	tCO ² e	7654	43.48
Intensité GES des émetteurs souverains (Scope 1 & 2)	KtCO ² e/MEur	0.090	41.83
Respect de la limite d'intensité carbone pour les 4 secteurs les plus carbo intensifs	% Atteinte	100	100
Part des investissements immobiliers à enjeux sociaux/durables	Part (%)	73.0	100
Part des investissements immobiliers à bonne performance énergétique	Part (%)	27.46	82.98
Part des investissements PE et Infra dédiés à la transition énergétique	Part (%)	53.1	100
Température du portefeuille à horizon 2100	Temperature (°C)	2.4	96
Couverture d'application de la méthodologie 360	Part (%)	100	100

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Objectif	31/12/2023		
	Mesure	Valeur	Couverture (%)
Notation Risque ESG du portefeuille	Score Sustainalytics	17.1	96
Intensité GES des émetteurs privés (Scope 1 & 2)	tCO ² e	8656	40.15
Intensité GES des émetteurs souverains (Scope 1 & 2)	KtCO ² e/MEur	0.072	45.34
Respect de la limite d'intensité carbone pour les 4 secteurs les plus carbo intensifs	% Atteinte	100	100
Part des investissements immobiliers à enjeux sociaux/durables	Part (%)	60.5	100
Part des investissements immobiliers à bonne performance énergétique	Part (%)	37.28	82.98
Part des investissements PE et Infra dédiés à la transition énergétique	Part (%)	66.3	100
Température du portefeuille à horizon 2100	Temperature (°C)	2.4	96
Couverture d'application de la méthodologie 360	Part (%)	100	100

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principaux impacts négatifs sont pris en compte dans les indicateurs qui participent à l'analyse ESG des investissements notamment via la méthodologie d'analyse 360.

GARANACE a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour lesquelles elle concentre ses efforts et ses moyens pour déployer sa stratégie d'investissement responsable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

OUI, GARANCE prend bien en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Le processus de prise en compte des principales incidences négatives est publié dans le document "Politique de risque de durabilité et de gestion des incidences négatives" disponible à l'adresse suivante <https://www.garance.com/publications>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: janv. 2024 - déc. 2024

Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs Pays
GARANCERET RAITE	GARANCE RETRAITE	Activités financières et d'assurance	9,50 % France
IE00B4TV0D44	IRLANDE 5,4%09-25	Administration publique	1,10 % Irlande
ES00000121S7	ESPAGNE 4,7%300741	Administration publique	1,04 % Espagne
FR0010809996	OATZC251032DEM	Administration publique	1,00 % France
FR0010809277	OATZC250430DEM	Administration publique	0,96 % France
FR0000287716	BNP Paribas Money 3M [I, C]	Investment Fund	0,95 % France
PTOTE5OE0007	PORTUGAL4,1%150437	Administration publique	0,89 % Portugal
XS1218289103	UNITED MEX ST 4%15	Administration publique	0,87 % Mexique
IT0004848690	ITALIE 0%0839 BTSP	Administration publique	0,86 % Italie
FR0010809400	OATZC250431DEM	Administration publique	0,83 % France
FR0011022474	ENGIE5.95%MAR2111	Fourniture d'électricité et de gaz	0,73 % France
DE000BU2Z031	DBR 2.6 08/15/34	Administration publique	0,72 % Allemagne
SK4000022547	SLOVGB 4 02/23/43 246	Administration publique	0,70 % Slovaquie
XS2586944147	POLAND 4.25 02/14/43 EMTN	Administration publique	0,70 % Pologne
FR0010809475	OATZC250434DEM	Administration publique	0,68 % France

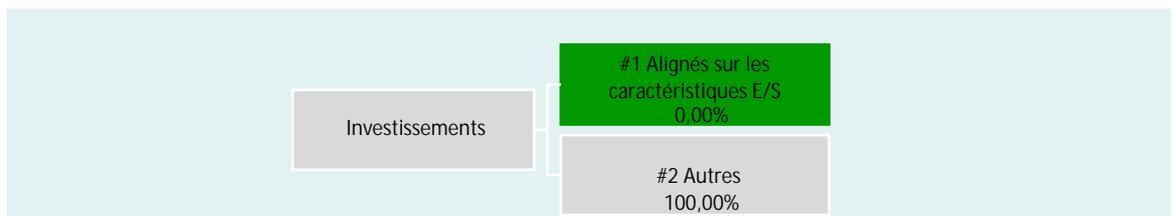


L'**allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (Capex) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

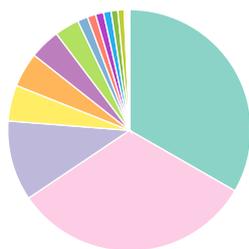


La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Exposition sectorielle



Administration publique 33,33%	Transport et entreposage 1,01%
Activités financières et d'assurance 32,19%	Activités scientifiques et techniques 0,88%
Industrie manufacturière 10,72%	Industries extractives 0,84%
Immobilier 4,82%	Construction 0,23%
Autres 4,63%	Fourniture et traitement de l'eau 0,19%
Information et communication 4,06%	Arts et spectacles 0,18%
Fourniture d'électricité et de gaz 3,27%	Hébergement et restauration 0,06%
Commerce de gros et de détail 1,36%	Autres activités de service 0,03%
Services administratifs et de soutien 1,12%	
Organisation internationales 1,06%	



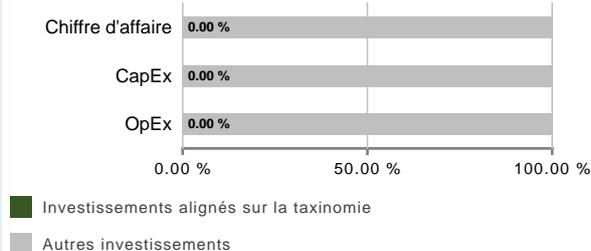
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

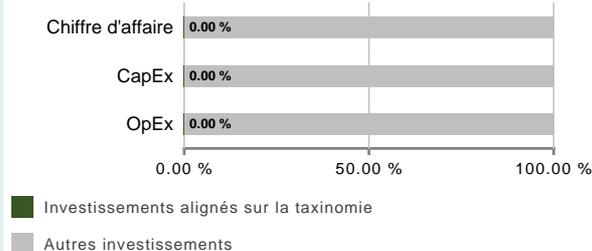
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autre que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie des investissements, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie des investissements, obligations souveraines exclues*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est resté stable par rapport à l'année 2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

GARANÇE intègre dans la catégorie "autres" certaines participations non coté n'ayant pas supportées des contraintes ESG.

N'ayant pas de contraintes E/S, ils ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Un suivi mensuel des contraintes et des indicateurs ESG a été mis en place sur la période afin d'atteindre les caractéristiques et/ou sociales.